



CONFÉRENCE

DES DIRIGEANTS FRANÇAIS D'ENTREPRISES ÉTRANGÈRES



12^e édition



DZA. - 137 , rue de l'Université, 75007 Paris - FRANCE
+33 (0)1 47 23 77 55 - gabriel.collardey@dza.fr

1. Compétitivité et simplification : donner de la visibilité aux investissements en cours et accélérer leur déploiement en France	7
2. Dialogue social et compétences : adapter le vivier de talents français aux nouveaux enjeux de l'économie française et des investisseurs internationaux	11
3. Energie et décarbonation : accélérer la décarbonation et renforcer la sécurité des approvisionnements énergétiques	15
4. Industrie et innovation : poursuivre la dynamique de réindustrialisation en France et l'impulser à l'échelle européenne	20
5. IA et souveraineté : faire de la France un avant-poste mondial dans l'IA et préserver notre souveraineté technologique	23

AVANT-PROPOS



Le **10 septembre 2024**, à l'initiative de la Communauté des entreprises étrangères en France, de Business France et de la Direction générale du Trésor, **80 PDG et dirigeants d'entreprises internationales installées en France** se sont réunis au ministère de l'Économie et des Finances. Cette conférence, créée il y a 12 ans, a pour vocation de **débattre de l'attractivité de notre pays** et de soulever les sujets d'actualité.

Dans le contexte actuel de grande incertitude politique, les membres de la Conférence ont tenu à rappeler l'ancienneté et le poids des entreprises étrangères en France. Au nombre de **17 500 entreprises**, elles constituent l'un des principaux moteurs de l'économie et représentent **13 % des emplois, 35% des emplois créés en 2023**, près de **20% du PIB** et **35 % des exportations industrielles**.

Si la France a connu une conjoncture complexe ces derniers mois, notre pays reste une nation attractive et, d'après le **dernier Baromètre EY**, a conservé en 2023 **sa première place au classement européen de l'attractivité**. Les fondamentaux de la deuxième économie européenne sont solides, la qualité de ses infrastructures et de sa main-d'œuvre reconnue. Ces atouts, ainsi que la **politique « pro-business » menée depuis sept ans**, ont nourri le dernier sommet *Choose France*, organisé le 13 mai à Versailles. Ce sommet 2024 a donné lieu à l'annonce de **56 projets d'investissement pour un total de plus de 15 milliards d'euros** (dont **9 milliards issus de notre Communauté**) et la création de quelque 10 000 emplois, un record ! Cependant, ces **avancées demeurent fragiles** et la vacance de gouvernement pendant trois mois, a mis en pause un grand nombre de projets.

Alors qu'un nouvel exécutif vient d'émerger autour de Michel Barnier, la Conférence des dirigeants français d'entreprises étrangères insiste sur la nécessité de **rassurer à court terme les investisseurs étrangers** avec des messages forts de **stabilité** et du **maintien de la politique d'offre**.

Attachées à la France et à son l'attractivité, les entreprises étrangères soutiennent une approche axée sur la **compétitivité économique et l'investissement** dans l'optique de fonder une politique de réindustrialisation ambitieuse. La **dimension européenne** a ainsi été particulièrement au cœur des échanges avec l'idée que les recommandations du **rapport Draghi** fassent l'objet d'une mise en oeuvre au niveau de la Commission, notamment par le futur représentant français en son sein, Stéphane Séjourné.

A cet effet, les dirigeants, présents lors de la conférence, ont porté un **regard positif sur les recommandations du rapport Draghi**. Elles plaident pour l'élaboration de politiques ambitieuses et une meilleure harmonisation européenne. La recommandation d'investir dans l'innovation, avec l'objectif de doubler le budget du programme-cadre européen de recherche à 200 milliards d'euros sur 7 ans, a été approuvé. Les entreprises étrangères implantées en France accueillent favorablement le projet de renforcer la souveraineté stratégique, élément essentiel pour garantir la résilience de leurs activités en Europe.

Dans cette optique, la Communauté des entreprises étrangères en France entend proposer à l'Exécutif, au Législatif et aux principales administrations des grandes lignes de réflexion pour préserver nos fondamentaux et préparer l'avenir.

Les dirigeants d'entreprises étrangères tiennent à souligner que la France possède des atouts et des fondamentaux indéniables qui ont encouragé les investissements de leurs maisons mères, faisant de la France le pays le plus attractif d'Europe.

1. Force du marché intérieur

La France bénéficie d'un marché intérieur solide et dynamique, caractérisé par une consommation stable qui soutient la croissance des entreprises. Le secteur de la grande consommation et celui des services sont particulièrement porteurs. Ce dynamisme offre aux entreprises étrangères une stabilité de la demande, renforçant ainsi la pertinence d'investissements de long terme.

2. Réservoir de talents et expertises

La qualité du vivier de talents en France est mondialement reconnue. La formation des ingénieurs, techniciens, et cadres dirigeants issus des grandes écoles françaises et des universités est un facteur d'attractivité majeur pour des entreprises internationales, notamment dans des secteurs exigeants comme l'industrie pharmaceutique, l'aéronautique ou la technologie. La France se distingue par la disponibilité d'un réservoir de talents hautement qualifiés, capables de s'adapter aux mutations technologiques et aux exigences des industries modernes.

3. Qualité de vie et infrastructures

La qualité de vie en France est l'un des meilleurs arguments pour attirer et retenir les talents étrangers, notamment les cadres dirigeants. Que ce soit en matière de santé, d'éducation, de transport ou de loisirs, la France offre un environnement de travail et de vie exceptionnel. De plus, ses infrastructures modernes (réseaux routiers, ferroviaires, aériens) facilitent les échanges et la mobilité, tout en maintenant des standards élevés de sécurité et de confort. Ces atouts permettent aux entreprises d'attirer les meilleurs profils au niveau mondial, renforçant ainsi leur compétitivité.

4. Capacité à innover

La France est un terreau fertile pour l'innovation. Le soutien aux start-ups, les partenariats public-privé et les initiatives comme France 2030 positionnent la France comme l'un des leaders en matière d'incubation de projets innovants. Cependant, des améliorations sont nécessaires pour faciliter le passage à l'échelle de ces innovations, afin que la France ne soit pas seulement un incubateur, mais aussi un pays où les innovations prennent forme dans des projets industriels de grande envergure.

5. Apprentissage et formation professionnelle

La France bénéficie désormais d'un modèle d'apprentissage reconnu pour sa capacité à fournir une main-d'œuvre qualifiée et opérationnelle dès leur entrée dans la vie active. Ce modèle de formation par alternance assure une adaptation rapide des jeunes talents aux réalités du marché et permet aux entreprises de répondre à leurs besoins en compétences. Cette capacité à former de manière ciblée, en réponse aux attentes des secteurs économiques, est un avantage concurrentiel significatif.

6. Localisation stratégique et logistique

La position géographique centrale de la France en Europe et ses infrastructures logistiques de premier plan (ports, aéroports, autoroutes) en font un hub incontournable pour le commerce international. Pour les entreprises qui cherchent à optimiser leurs chaînes d'approvisionnement à l'échelle européenne, la France offre un accès direct aux grands marchés européens, tout en bénéficiant d'une densité logistique de qualité.

7. Production verte et transition écologique

La France se distingue par sa transition vers une économie verte, soutenue par des initiatives ambitieuses comme le PJJ Industrie verte. De nombreuses entreprises, notamment dans l'industrie pharmaceutique et les technologies, voient en la France un leader en matière de production durable. Nous saluons les efforts du Gouvernement pour soutenir la production verte, mais il est essentiel de lever les freins réglementaires pour accélérer la mise en œuvre des projets dans ce domaine. Les commandes publiques doivent également s'aligner sur ces ambitions pour soutenir la production locale à faible empreinte carbone.

8. Productivité du travail

Malgré le coût du travail, la productivité des salariés français est élevée, comme en témoignent de nombreux dirigeants. La France combine une main-d'œuvre qualifiée avec une productivité qui permet de compenser en partie les coûts salariaux. Toutefois, pour maximiser ce potentiel, des ajustements sur la flexibilité du marché du travail pourraient faciliter l'embauche et améliorer l'efficacité de l'allocation des talents.

9. Stabilité structurelle à long terme

La France bénéficie d'une stabilité structurelle enviable, qui rassure les investisseurs internationaux. Une fois que les décisions d'investissement sont prises, elles ne sont pas remises en question par des changements politiques ou économiques majeurs. Cela garantit aux entreprises une prévisibilité et une sécurité essentielles pour des investissements à long terme. Le climat social et politique relativement stable permet de minimiser les risques sur les projets en cours.

10. Continuité de l'agenda pro-business

Nous saluons la continuité des réformes pro-business initiées ces dernières années, qui ont amélioré l'attractivité de la France. Le PJJ Simplification et les efforts pour réduire les délais administratifs (objectif : 9 mois pour les projets industriels) vont dans la bonne direction. Nous encourageons le gouvernement à poursuivre cette dynamique, car ces réformes sont essentielles pour maintenir un environnement propice à l'investissement et au développement des entreprises.

**1. COMPETITIVITE ET SIMPLIFICATION :
DONNER DE LA VISIBILITE AUX
INVESTISSEMENTS EN COURS ET
ACCELERER LEUR DEPLOIEMENT EN
FRANCE**



Recommandation 1

Maintenir les grands marqueurs de notre compétitivité fiscale retrouvée, en sanctuarisant notamment le Crédit Impôt Recherche et le taux de 25 % de l'impôt sur les sociétés et en confirmant la baisse des impôts de production

Le groupe de travail réaffirme que le taux de 25 % de l'impôt sur les sociétés (IS) constitue un avantage désormais emblématique de la compétitivité fiscale de la France par rapport à d'autres pays européens. Afin d'assurer la stabilité et la prévisibilité des investissements, ce taux doit être maintenu, garantissant ainsi un cadre favorable aux investissements à long terme. En complément, le Crédit d'impôt recherche (CIR) doit être préservé : il est un facteur-clé d'attractivité de la France pour favoriser l'implantation de centres de R&D.

La réduction des impôts de production reste également cruciale pour alléger la charge fiscale qui pèse sur les entreprises, en particulier dans le secteur industriel. Le gouvernement précédent s'y était engagé. Le maintien de cette promesse serait de nature à envoyer un signal positif aux investisseurs étrangers.

Recommandation 2

Poursuivre la réflexion et maintenir les dispositifs d'exonération de charges pour favoriser un coût du travail compétitif

Le groupe de travail recommande de poursuivre la réflexion sur les dispositifs d'exonération de charges afin de rendre le coût du travail plus compétitif. La communauté des entreprises étrangères en France, qui représente un moteur essentiel de l'économie nationale avec 13 % des emplois et 16 % du PIB, met en avant l'importance de maintenir un environnement attractif pour les investisseurs internationaux. Dans ce cadre, les propositions du rapport Bozio et Wasmer sont intéressantes pour augmenter les bas salaires.

Recommandation 3

Réduire les délais administratifs pour aligner le secteur public avec les attentes du secteur privé

Le groupe de travail rappelle que les délais administratifs longs et complexes freinent la compétitivité des entreprises en France. Qu'il s'agisse de l'accès au foncier, des autorisations de projets industriels, ou de la mise sur le marché de nouveaux produits, ces processus sont souvent perçus comme complexes et rigides. Réduire ces délais est donc essentiel pour favoriser l'innovation et la croissance des entreprises.

En adoptant une approche plus proactive, le secteur public pourrait mieux répondre aux besoins des entreprises et faciliter la création de nouveaux projets. Un calendrier clair et une meilleure synchronisation entre les processus publics et les attentes privées permettraient de réduire les frictions et d'accélérer les décisions stratégiques, notamment dans des secteurs comme la transition énergétique ou la pharmacie. Le groupe de travail précise que ces délais sont très inégaux d'une région à l'autre et dépendent aussi de l'action du préfet.

Recommandation 4

Déployer et accélérer les réformes mises en suspens, permettant de renforcer l'attractivité de la France, notamment les aspects de simplification

Le groupe de travail propose de déployer et d'accélérer les réformes structurelles déjà préparées, telles que le Projet de Loi de Simplification et le Projet de Loi Industrie Verte II. Ces réformes sont cruciales pour simplifier les démarches administratives, soutenir la transition écologique de l'industrie et adapter les dispositifs sociaux aux nouvelles réalités du marché du travail. Il est essentiel que ces réformes soient mises en œuvre rapidement pour améliorer la compétitivité de la France, faciliter les investissements dans des secteurs stratégiques et répondre aux défis de l'emploi. Exécuter ces mesures rapidement et efficacement renforcera la stabilité économique et accompagnera la transformation industrielle du pays.

Recommandation 5

Harmoniser les politiques européennes pour éviter les surtranspositions réglementaires

Pour le groupe de travail, la fragmentation des réglementations entre les pays européens, notamment en matière environnementale et pharmaceutique, crée des obstacles pour les entreprises qui opèrent à l'échelle internationale. Cette situation complique la production et augmente les coûts, réduisant ainsi la compétitivité des entreprises françaises. Il est donc crucial d'harmoniser les législations au niveau européen afin de simplifier le cadre réglementaire.

En évitant les surtranspositions réglementaires, la France pourrait réduire les charges administratives inutiles imposées aux entreprises. Une meilleure coordination avec les politiques européennes permettrait également de renforcer la compétitivité de la France sur le marché européen, tout en améliorant l'efficacité des initiatives de transition écologique et numérique.

Recommandation 6

Pérenniser le Sommet « Choose France » comme rendez-vous annuel pour promouvoir l'attractivité de la France

Le groupe de travail fait part de l'importance de pérenniser la tenue du Sommet « Choose France », qui a démontré, depuis sa création, son efficacité en attirant des investissements étrangers de grande ampleur, contribuant ainsi à la croissance économique des territoires français. Il constitue une plateforme unique pour promouvoir les atouts économiques de la France et valoriser des projets stratégiques auprès des décideurs économiques mondiaux.

En pérennisant cet événement, la France garantirait une continuité dans sa stratégie d'attractivité internationale. Cela permettrait d'attirer régulièrement de nouveaux investisseurs et d'assurer une visibilité accrue aux opportunités d'investissements en France, renforçant ainsi la position du pays comme destination incontournable pour les projets économiques internationaux. Nos dirigeants y sont attachés.

**2. DIALOGUE SOCIAL ET COMPETENCES :
ADAPTER LE VIVIER DE TALENTS FRANÇAIS
AUX NOUVEAUX ENJEUX DE L'ECONOMIE
FRANÇAISE ET DES INVESTISSEURS
ETRANGERS**



Recommandation 7

Encourager le retour de sièges étrangers en France en améliorant encore les dispositifs d'attraction et d'accueil de talents internationaux

Le groupe de travail considère que pour attirer les sièges sociaux européens en France, il est nécessaire de simplifier et stabiliser la fiscalité afin de créer des packages de rémunération compétitive sur la scène internationale. Les entreprises cherchent des environnements fiscaux prévisibles pour pouvoir planifier sur le long terme. Cela est particulièrement important dans un contexte où les talents internationaux sont très recherchés, notamment dans des secteurs comme la technologie ou la santé.

Un autre levier pour renforcer l'attractivité est l'amélioration des infrastructures d'accueil pour les salariés étrangers et leurs familles, notamment en matière d'éducation et d'intégration. Par ailleurs, faciliter la mobilité intra-nationale et inter-entreprises permettrait de réduire les freins à l'installation en France des meilleurs talents européens. Ces mesures visent à positionner la France comme une destination de premier choix pour les sièges sociaux et les talents de haut niveau.

Recommandation 8

Renforcer le dialogue social en entreprise en maintenant l'importance du CSE et en organisant des « Assises du dialogue social »

Le groupe de travail s'accorde à dire que le Comité social et économique (CSE) a permis de simplifier la représentation des salariés au sein des entreprises, créant ainsi un cadre plus efficace pour le dialogue social. Cependant, certaines difficultés persistent, notamment sur la mise en œuvre des réformes récentes et la gestion des litiges. Il est donc essentiel de maintenir le CSE comme instance unique pour éviter une surcharge administrative et favoriser une meilleure fluidité dans les échanges.

Organiser des « Assises du dialogue social », avec la participation constituée des représentants de la Conférence des Dirigeants d'Entreprises étrangères en France, permettrait de réunir les parties prenantes afin de discuter des améliorations permettant de renforcer la fluidité du dialogue social entre les acteurs. Cela offrirait une plateforme pour régler les zones de tension, comme les questions relatives à la rupture conventionnelle ou le recours aux expertises par le CSE. En renforçant ces dispositifs, la France pourra consolider les relations entre employeurs et salariés, garantissant ainsi un environnement de travail stable et productif.

Recommandation 9

Renforcer les compétences en cybersécurité et la sécurisation des données

Le groupe de travail alerte sur le fait que l'introduction massive de l'intelligence artificielle dans les entreprises, notamment dans les secteurs stratégiques, présente de nouveaux risques en matière de cybersécurité. L'IA peut ainsi révéler des failles dans les systèmes informatiques traditionnels. Pour éviter des attaques potentielles, il est nécessaire de renforcer les compétences des utilisateurs et des développeurs dans le domaine de la cybersécurité. A ce titre, faire évoluer les compétences de l'ANSII, pour qu'elle participe à sensibiliser les acteurs et à les labelliser, pourrait être une piste.

En outre, l'adoption de ces compétences contribue à l'adoption d'IA sécurisée. doit s'accompagner de pratiques claires en matière de protection des données, de transparence et d'audibilité. Il est crucial de définir un cadre de confiance à travers des normes européennes et internationales. En développant des solutions d'IA sécurisées, la France peut garantir la protection de ses infrastructures tout en stimulant l'innovation.

Recommandation 10

Renforcer l'information sur les métiers de l'IA auprès du grand public et poursuivre les efforts de formation dans les compétences clés STEM (science, technology, engineering, and mathematics)

Le groupe de travail souligne que la peur et la méconnaissance de l'intelligence artificielle (IA) sont des freins à son adoption à grande échelle. Il est essentiel de renforcer la communication autour des bénéfices de l'IA, notamment en matière de productivité, de santé et de sécurité, afin de réduire les craintes du grand public. Des campagnes de communication régulières peuvent contribuer à éduquer les citoyens sur les avantages de l'IA et à briser les stéréotypes autour de cette technologie.

En parallèle, les efforts de formation doivent être intensifiés, en particulier dans les compétences STEM. Il est crucial de cibler les jeunes générations, notamment les jeunes femmes, pour élargir le vivier de talents se dirigeant vers des métiers en tension dans l'IA. En formant une main-d'œuvre qualifiée et diversifiée, la France pourra mieux répondre aux besoins croissants des entreprises en technologies avancées.

Recommandation 11

Soutenir les programmes de reconversion pour offrir aux salariés les compétences nécessaires en IA

Le groupe de travail considère que l'intelligence artificielle modifie rapidement les besoins en compétences dans de nombreux secteurs. Les travailleurs doivent s'adapter à ces changements pour rester compétitifs sur le marché du travail. Soutenir et développer des programmes de reconversion professionnelle est donc essentiel pour permettre à la main-d'œuvre existante de se réorienter vers des métiers d'avenir liés à l'IA. Cela inclut des formations ciblées pour des profils déjà opérationnels, notamment dans les industries en mutation.

Ces programmes de reconversion doivent être accessibles à des groupes démographiques variés, en particulier les travailleurs âgés ou ceux dont les métiers actuels sont menacés par l'automatisation. En investissant dans ces dispositifs de formation continue, la France pourrait non seulement répondre à la demande croissante de talents dans le secteur de l'IA, mais aussi éviter une fracture numérique au sein de sa population active.

**3. ENERGIE ET DECARBONATION :
ACCELERER LA DECARBONATION ET
RENFORCER LA SECURITE DES
APPROVISIONNEMENTS
ENERGETIQUES**



Recommandation 12

Assurer la sécurisation des approvisionnements énergétiques en adoptant une approche pragmatique pour ce qui a trait à l'import d'énergies renouvelables afin d'accélérer la diversification du mix énergétique

Le groupe de travail positionne la sécurité énergétique comme un enjeu majeur pour l'économie française, particulièrement dans un contexte où la transition vers les énergies renouvelables nécessite des investissements massifs. Pour garantir l'approvisionnement énergétique, la France doit anticiper les besoins futurs de ses industries et de sa population en diversifiant ses sources d'énergie.

Cela implique d'encourager l'innovation dans le secteur des énergies renouvelables. La Stratégie nationale hydrogène, en particulier, doit être finalisée pour encourager des investissements dans cette technologie prometteuse. L'hydrogène peut jouer un rôle crucial dans la transition énergétique, notamment dans les secteurs difficiles à décarboner comme l'industrie lourde et les transports. Un plan d'investissement à long terme pour les réseaux électriques, validé par l'État, est essentiel pour sécuriser ces transitions. Il est précisé que l'import d'hydrogène vert est un levier pour accélérer la transition vers un mix énergétique bas carbone.

Recommandation 13

Définir un cadre clair et pérenne pour les modalités d'accès à l'électricité nucléaire

Le groupe de travail souligne l'importance de donner de la visibilité aux investisseurs sur le prix de l'électricité notamment nucléaire. L'accord trouvé avec EDF fin 2022 apparaît comme complexe à mettre en œuvre. Il ne concourt pas à offrir une véritable visibilité aux industriels, et n'est pas de nature à garantir des prix suffisamment compétitifs pour l'industrie. Le groupe de travail appelle à réviser les modalités tarifaires de cet accord et à le sécuriser juridiquement au plus vite.

Recommandation 14

Maintenir un niveau de taxation sur l'électricité permettant de garantir une dynamique de décarbonation et de transition énergétique

Alors que les entreprises investissent pour accélérer leur décarbonation notamment via l'électrification de leur production, **le groupe de travail encourage** le gouvernement à maintenir une taxation de l'électricité soutenable et à même de ne pas faire augmenter le coût d'achat. Afin de maintenir la dynamique, il est recommandé de ne pas augmenter l'Accise sur l'électricité au-delà de 32€/MWh. Le signal envoyé pourrait être mal interprété par les investisseurs étrangers et les électro-intensifs d'autant que la concurrence internationale se fait plus forte et que le critère coût de l'électricité est au cœur des considérations de nos maisons mères.

Recommandation 15

Relancer et pérenniser les appels à projets pour soutenir la transition énergétique pour permettre de consolider la base industrielle de la France tout en réduisant la dépendance des industries aux énergies fossiles

Le groupe de travail plaide pour relancer et repenser de façon plus pérenne les appels à projets (AAP) permettant de consolider la base industrielle de la France tout en réduisant la dépendance des industries aux énergies fossiles. Il fait appel aux volets 2 et 3 de l'appel à projets lancés par l'Agence de la transition écologique (Ademe) pour la décarbonation de l'industrie appelés :

- **'DECARB FLASH'**, qui a permis de financer des actions rapides de réduction de la consommation d'énergies fossiles sur des sites industriels de moins de 500 salariés pour des projets dont le coût se situait entre 100 000 euros et 3 millions d'euros
- **'DECARB IND'** et **'DECARB IND+'**, qui soutenait la décarbonation d'activités industrielles sous forme de subventions pouvant aller jusqu'à 30 millions d'euros pour DEARB IND et 200 millions d'euros pour DEARB IND+.

Recommandation 16

Soutenir la décarbonation des sites industriels existants et encourager l'investissement dans les technologies vertes via l'élargissement de l'assiette du crédit d'impôt investissements dans l'industrie verte (C3IV)

Le groupe de travail souhaiterait que ce dispositif, permettant aux industries de bénéficier d'un crédit d'impôt représentant de 20 à 45 % de leur investissement, soit élargi à d'autres innovations vertes et qu'il ne soit plus limité aux seuls investissements dans les secteurs des batteries, de l'éolien, des panneaux solaires, et des pompes à chaleur. Il s'agit d'un outil d'attractivité et souveraineté tout en étant une réponse française à l'IRA. Il pourrait permettre d'attirer des investissements industriels clé pour notre souveraineté et le développement économique de la France.

Recommandation 17

Garantir un minimum de visibilité réglementaire aux investisseurs dans le domaine de la décarbonation et de la transition énergétique

Le groupe de travail incite à finaliser le plus rapidement possible l'application des décrets de la loi industrie verte. Il insiste aussi sur la nécessité de confirmer les orientations stratégiques de la France au sujet du déploiement de la stratégie de captage, de stockage et de la valorisation du carbone (CCUS), qui sont utilisées pour capter les émissions résiduelles incompressibles des industriels en l'absence d'autres solutions de décarbonation économiquement accessibles ou comme une solution de transition. Enfin, il souligne l'urgence de réviser la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) et de publier la stratégie nationale hydrogène dans les plus brefs délais.

La sécurisation des réseaux énergétiques est un autre enjeu majeur pour la transition énergétique. La France doit investir dans les infrastructures de transport et de distribution d'électricité, en renforçant des opérateurs comme RTE et Enedis. Cela inclut des plans d'investissement pour moderniser les réseaux et répondre aux besoins futurs des industries basées sur des énergies renouvelables.

Recommandation 18

Adapter rapidement le droit français pour transposer ou appliquer sans contrainte supplémentaire les directives et règlements européens liés à la décarbonation et à la transition énergétique adoptés dans le cadre du paquet Climat, afin d'assurer visibilité et sécurité des investissements

Le groupe de travail recommande une transposition la plus rapide possible des mesures suivantes :

- **La directive RED III**, qui rehausse la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique ;
- **Le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF)** permettant d'appliquer des coûts supplémentaires aux biens importés sur le territoire de l'Union et dont la production n'est pas soumise à un prix du carbone ;
- Les règlements « **ReFuelEU** » aviation et « **FuelEU Maritime** » qui visent à réduire l'empreinte carbone de ces deux secteurs via l'intégration de carburants renouvelables ;
- Les directives et les règlements européens sur les marchés du gaz et de l'hydrogène et sur la **réforme du marché européen de l'électricité** ;
- Le **règlement pour une industrie « zéro net »** qui vise à offrir des conditions plus souples et une sécurité aux investisseurs et aux promoteurs de projets de production de technologies « zéro net ».

**4. INDUSTRIE ET INNOVATION :
POURSUIVRE LA DYNAMIQUE DE
RÉINDUSTRIALISATION EN FRANCE
ET L'IMPULSER À L'ÉCHELLE
EUROPÉENNE**



Recommandation 19

Favoriser l'intégration verticale des filières industrielles au niveau français et européen

Le groupe de travail porte un regard très positif de l'intégration verticale des filières industrielles, comme cela a été fait dans le secteur aéronautique avec le GIFAS (Groupement des industries françaises aéronautiques et spatiales). Elle pourrait être un modèle à suivre pour d'autres secteurs stratégiques. Cette approche permet de garantir la pérennité des projets industriels en regroupant les acteurs d'une même filière, de la recherche et développement à la production.

Recommandation 20

Maintenir et renforcer les crédits du plan France 2030, notamment en pérennisant l'investissement dans l'innovation

Le groupe de travail évalue que le plan France 2030 est un atout clé de l'attractivité et de l'investissement en France. Il est un des arguments défendus par nos filiales françaises pour solliciter un investissement par nos maisons mères. Plus spécifiquement, ce dispositif a un effet d'entraînement et un effet multiplicateur.

Alors que des contraintes budgétaires apparaissent, le groupe de travail veut rappeler que les 38 milliards décaissés par le SGPI ont conduits à des créations d'emplois, à l'émergence de pôles d'innovation et à la réindustrialisation. Ce qui a une incidence sur les rentrées fiscales et de cotisations sociales. Il est nécessaire de maintenir les 16 milliards de crédits, voire les amplifier.

L'investissement dans la recherche et développement (R&D) est essentiel pour maintenir la compétitivité de la France sur la scène internationale, permettant de soutenir l'innovation dans des secteurs stratégiques comme la transition énergétique, la santé, ou l'intelligence artificielle.

Recommandation 21

Déployer une doctrine de souveraineté à l'échelle européenne et mutualiser les investissements pour soutenir des projets innovants

Le groupe de travail considère que l'intelligence artificielle représente un domaine stratégique pour la souveraineté européenne, en particulier dans des secteurs critiques comme la santé, la défense, et l'énergie. Afin de favoriser l'innovation, il est crucial de développer une approche unifiée au niveau européen.

Le coût des infrastructures nécessaires à l'IA, notamment en termes de capacité de calcul et de stockage de données, est extrêmement élevé. Mutualiser les investissements entre les pays européens permettrait de répartir ces coûts, tout en assurant un accès égal aux technologies de pointe pour chaque État membre. Cela permettrait également à la France de mieux se positionner face aux grands acteurs internationaux, en renforçant ses capacités dans la recherche et le développement de solutions IA.

Recommandation 22

Renforcer les financements des pôles de recherche et soutenir les start-ups IA pour favoriser leur essor

Le groupe de travail estime que les start-ups et les pôles de recherche en intelligence artificielle jouent un rôle clé dans l'innovation technologique en France. Ces jeunes entreprises, souvent en manque de financements, ont besoin d'un soutien solide pour passer à l'échelle et développer des solutions disruptives. Il est donc crucial de renforcer les dispositifs de financement dédiés à l'IA, en particulier à travers des partenariats public-privé et des bourses de recherche.

Ces efforts doivent être accompagnés d'une stratégie nationale claire qui encourage la collaboration entre les pôles de recherche, les universités, et les entreprises. En créant un écosystème propice à l'innovation, la France pourra attirer et retenir les meilleurs talents tout en favorisant l'émergence de champions européens dans l'IA.

**5. IA ET SOUVERAINETÉ :
FAIRE DE LA FRANCE UN AVANT-POSTE
MONDIAL DANS L'IA ET PRÉSERVER
NOTRE SOUVERAINETÉ TECHNOLOGIQUE**



Recommandation 23

Établir des cadres éthiques robustes pour garantir une IA transparente et responsable

Pour le groupe de travail, l'adoption de l'intelligence artificielle à grande échelle soulève des questions éthiques majeures, notamment sur la transparence, la responsabilité, et la protection des données. Il est essentiel de mettre en place des cadres éthiques solides pour garantir que l'IA soit alignée avec les valeurs sociétales. Cela inclut des régulations qui assurent que les systèmes IA soient responsables, traçables et soumis à des audits réguliers.

Recommandation 24

Renforcer la résilience face aux cyberattaques utilisant l'IA et développer une filière économique dédiée à la cybersécurité et à l'IA

Le groupe de travail met en avant que face à l'essor des cyberattaques propulsées par l'IA, il est crucial de renforcer la coopération entre la France et les agences européennes de cybersécurité, comme l'ENISA, pour développer des stratégies communes et des outils capables de détecter et neutraliser des menaces complexes (deepfakes, désinformation IA). Le renforcement de dispositifs comme CyberMalveillance.gouv.fr est également crucial pour sensibiliser le public et les entreprises aux risques spécifiques liés à l'IA.

En parallèle, la France doit créer une filière économique dédiée à la cybersécurité et à l'IA, en favorisant les synergies entre entreprises et en formant de nouveaux talents, afin de renforcer sa résilience et se positionner comme leader mondial dans ce domaine.

Recommandation 25

Favoriser les partenariats public-privé pour accélérer la création d'infrastructures IA compétitives

Le groupe de travail note que les infrastructures nécessaires au développement de l'intelligence artificielle, telles que les centres de données, les capacités de calcul ou encore les plateformes de recherche, nécessitent des investissements massifs. Le secteur privé possède les compétences et l'expérience nécessaires pour mettre en place ces infrastructures rapidement, mais il a souvent besoin de soutien public pour accéder aux financements et aux technologies.

En favorisant les partenariats public-privé, la France pourrait développer des infrastructures IA compétitives tout en évitant un décrochage technologique par rapport aux pays comme les États-Unis ou la Chine. Ces collaborations doivent également permettre de garantir la souveraineté nationale sur les technologies critiques, tout en assurant que les investissements bénéficient à la recherche nationale et aux entreprises locales.

Recommandation 26

Soutenir l'IA open source, mutualiser les investissements européens, et financer les infrastructures GPU

Le groupe de travail milite pour favoriser l'émergence d'un écosystème d'IA français et européen basé sur l'open source et le codéveloppement, notamment avec des entreprises étrangères dans les secteurs où l'Europe ne peut pas être entièrement autonome. Cette approche permettra de stimuler l'innovation tout en renforçant la compétitivité à l'échelle internationale.

Parallèlement, il est crucial de créer un plan macro à l'échelle européenne pour mutualiser les investissements dans l'IA, étant donné les montants considérables nécessaires pour rester compétitif sur la scène mondiale. Ce plan permettrait de répartir les investissements entre les pays et d'optimiser le financement des infrastructures, notamment les GPU, qui jouent un rôle clé dans le développement de l'IA mais représentent un coût élevé et une barrière pour de nombreuses entreprises. Un soutien spécifique au financement des GPU est donc recommandé pour surmonter cet obstacle technologique.

Recommandation 27

Soutenir l'adoption de l'IA sécurisée

Le groupe de travail recommande de soutenir l'adoption de l'IA sécurisée à travers plusieurs mesures :

- **Définir** le cadre de l'utilisation de l'IA pour les secteurs stratégiques et OIV;
- **Proposer** une labellisation européenne des modèles d'IA respectant des critères d'« IA responsable » (souveraineté, transparence, auditabilité...);
- **Intégrer** les services d'IA au sein du référentiel SecNumCloud ;
- **Faire évoluer** les qualifications de l'ANSSI pour prendre en compte ces technologies émergentes (ex : ajout d'une portée « Audit d'un système d'IA » au sein de PASSI) et développer des pratiques de protections innovantes (Red Teaming) ;
- **Renforcer les guides**, recommandations et efforts pédagogiques concernant l'adoption de l'IA sécurisée au travers du rôle de l'ANSSI et de ses différents relais.

Recommandation 28

Développer les bonnes pratiques en matière d'IA durables, sensibiliser les acteurs et favoriser les solutions d'IA peu consommatrice d'énergie

Le groupe de travail recommande d'engager une politique de soutien aux chercheurs et développeurs qui se concentrent sur la création de modèles d'IA frugaux et plus efficaces sur le plan énergétique, ainsi que de cadres de références permettant de choisir entre modèles frugaux et modèles larges le cas échéant. Cela pourrait inclure l'utilisation de techniques d'entraînement plus légères, l'adoption de l'apprentissage fédéré pour réduire les besoins en données centralisées, et l'utilisation de matériel plus économe en énergie.

Le groupe de travail préconise également de mettre en place des dispositifs permettant de privilégier les systèmes d'IA qui intègrent les principes d'efficacité, simplicité et réutilisabilité afin de diminuer son impact environnemental et réduire la consommation énergétique des systèmes d'IA (open source).

Recommandation 29

Accompagner les entreprises dans leurs obligations de mise en conformité de l'EU AI Act

Le groupe de travail insiste sur l'importance de l'accompagnement des entreprises dans l'implémentation de l'**EU AI ACT**, qui est un dispositif qui rassure les chefs d'entreprises et favorise les investissements. Cet accompagnement peut passer par :

- Le développement de standards par industrie, méthodologies et normes d'application ;
- Une politique de formation et sensibilisation, notamment auprès des PME ;
- Des mécanismes de partage des pratiques entre les entreprises.

Avec le soutien de :

accenture

**AIR
PRODUCTS**



 **astellas**

BAIN & COMPANY 

 **Boehringer
Ingelheim**


EY

Henkel


**Hewlett Packard
Enterprise**

IBM

 **Pfizer**

 **PROLOGIS®**



Steelcase

xerox





DZA. - 137 , rue de l'Université, 75007 Paris - FRANCE
+33 (0)1 47 23 77 55 - gabriel.collardey@dza.fr